

Sélection d'article sur la politique suisse

processus

Encourager l'innovation dans les (petites) PME (Po. 23.3059)

Imprimer

Éditeur

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Contributions de

Drompt, Louise

Citations préféré

Drompt, Louise 2025. *Sélection d'article sur la politique suisse: Encourager l'innovation dans les (petites) PME (Po. 23.3059), 2024*. Bern: Année Politique Suisse, Institut de science politique, Université de Berne. www.anneepolitique.swiss, téléchargé le 08.04.2025.

Sommaire

Chronique générale	1
Economie	1
Politique économique	1
Politique structurelle	1

Abréviations

KMU	Kleine und mittlere Unternehmen
FIFG	Bundesgesetz über die Förderung der Forschung und der Innovation
Innosuisse	Schweizerische Agentur für Innovationsförderung
R&D	Forschung und Entwicklung

PME	petites et moyennes entreprises
LERI	Loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation
Innosuisse	Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation
R&D	Recherche et Développement

Chronique générale

Economie

Politique économique

Politique structurelle

POSTULAT
DATE: 12.03.2024
LOUISE DROMPT

En mars 2023, le député centriste Andreas Meier (centre, AG) a déposé un **postulat** chargeant le Conseil fédéral de prendre des **mesures**, par l'intermédiaire d'Innosuisse, afin de **soutenir les PME dans leurs** activités de Recherche et Développement (R&D). Selon le dépositaire, il est de plus en plus difficile pour les PME d'obtenir des aides pour leurs **innovations** incrémentales, alors que les grandes entreprises ont davantage de moyens pour proposer des projets d'innovations disruptives ou radicales. Par définition, les innovations incrémentales ont pour but d'améliorer graduellement un produit ou un service existant, tandis que des innovations disruptives ou radicales tendent à introduire une nouvelle technologie ou à changer le modèle d'affaire d'un secteur économique.

Lors du débat en chambre, le député a premièrement souligné l'importance de sa demande en rappelant que le succès commercial des nouveaux produits ou processus repose de plus en plus sur des innovations incrémentales. En second lieu, il a expliqué que pour les études préliminaires allant jusqu'à CHF 15'000, Innosuisse a déjà mis en place un instrument efficace: le chèque d'innovation. Toutefois, pour les études de suivi, les projets des petites PME requièrent généralement un financement d'environ CHF 150'000. Cependant, c'est précisément à ce niveau qu'il existe une lacune dans le soutien : les aides régulières aux projets d'Innosuisse, bien qu'elles soient également disponibles pour ces études de suivi, ne deviennent pertinentes qu'à partir d'un financement d'au moins CHF 200'000. Selon le député, pour des projets de plus petite envergure, le travail d'élaboration de la demande est trop lourd pour les PME.

Le Conseil fédéral s'était déjà positionné en défaveur du postulat. À la tribune, le ministre de l'économie Guy Parmelin a expliqué qu'Innosuisse soutient toutes les entreprises, en fonction de la qualité de leurs projets, et en mettant l'accent sur les PME et les jeunes entreprises innovantes. Les projets d'innovation, y compris les innovations incrémentales, peuvent recevoir jusqu'à CHF 150'000 de subvention. Par ailleurs, Innosuisse propose aussi d'autres instruments comme le chèque d'innovation et un service de mentoring, principalement au service des petites PME et des start-up. En outre, le ministre a également signalé que les cantons et les régions complètent cette offre avec des instruments adaptés aux besoins locaux. Finalement, Guy Parmelin a rappelé que la révision de la loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI) a permis de lancer des mesures pour assouplir les conditions d'encouragement depuis janvier 2023, avant de proposer à l'assemblée de rejeter le postulat. Le Conseil national a suivi l'avis du Conseil fédéral et l'a **rejeté** par 114 voix (36 PS, 56 UDC et 22 Vert-e-s) contre 71 (27 PLR, 30 le Centre, 9 Vert'libéraux, 3 UDC, 2 PS) et 5 abstentions.¹

1) BO CN, 2024, p. 447 s.